

CONDITIONS D'UTILISATION

- à placer en évidence sur le tableau de bord et dans son intégralité, sous peine de verbalisation
- valable un an à compter de la date de délivrance
- valable uniquement sur les stationnements autorisés et seulement en zone violette (hors emplacement zone bleue)
- valable uniquement pour le véhicule immatriculé au recto
- à restituer à l'Hôtel de ville en cas de changement de domicile et/ou de véhicule

ZONE DE STATIONNEMENT

